

Édito

Action publique

Pas d'efficacité sans confiance



Au début de cette législature, l'AMF souhaite promouvoir la demande d'efficacité qui correspond à une attente forte des concitoyens qu'elle ne cesse de relayer avec détermination et constance. Dans ses relations avec les pouvoirs publics, elle insiste sur la nécessité d'un agenda partagé évitant les réformes précipitées et privilégiant la culture de l'étude d'impact préalable, de la concertation effective, de l'expérimentation et de l'évaluation conjointe.

Un lien de confiance renouvelé entre l'État et les associations nationales de collectivités locales doit s'appuyer sur des instances de dialogue pérennes et efficaces. Cette confiance se construit sur des méthodes définies ensemble, sur un respect de la place et des fonctions de chacun mais aussi sur une appropriation commune de la responsabilité du destin du pays. Aussi, l'AMF formule le vœu que la Conférence nationale des territoires que le gouvernement installe le 17 juillet au Sénat, réponde à ces conditions.

Nous attendons un État stratège qui, dans une logique d'aménagement du territoire, répare avec efficacité les fractures territoriales (inégalités en matière d'accès aux services et équipements publics) et permette le développement durable de tous les territoires. Mais aussi un État plus sobre en prescriptions (normes, règlements...) qui accompagne de manière plus efficace les projets locaux, en termes d'ingénierie et de financements.

La confiance entre l'État et les élus locaux doit également se concrétiser via le contrat de mandature que l'AMF préconise. Pour « rétablir la confiance dans l'action publique », il est impératif de ne pas se tromper de cible en défiant injustement ses responsables locaux. Les maires de France, qui sont en première ligne pour répondre aux aspirations de nos concitoyens, méritent à l'évidence considération et reconnaissance pour leur engagement au service du pays.

FRANÇOIS BAROIN



Simplification des normes : un impératif

Le nouveau Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) a été installé le 6 juillet dernier. Il a élu Alain Lambert président et Philippe Laurent et Antoine Homé vice-présidents. À cette occasion, l'AMF, l'ADF et Régions de France ont fait une déclaration commune en soulignant que la politique de simplification des normes s'impose comme un impératif national urgent et majeur et que la nouvelle mandature doit impérativement stopper la prolifération et l'instabilité normatives. La qualité des textes législatifs et réglementaires doit s'améliorer, avec des objectifs partagés et négociés, et en donnant plus de liberté, de capacité d'initiative et de souplesse aux acteurs locaux. Cela suppose l'instauration de nouvelles relations entre l'État et les collectivités locales.

Dans cet objectif, l'AMF, l'ADF et Régions de France demandent au gouvernement une véritable concertation en amont sur tous les textes présentés au CNEN, la production d'études d'impacts sérieuses dont la fiabilité soit garantie, ainsi qu'un prise en compte attentive des avis émis par le CNEN et de leur motivation par le gouvernement. Ces associations souhaitent de plus une présentation annuelle, devant le CNEN, des réformes en cours d'élaboration par les principaux ministères prescripteurs, la mise

à disposition des corps d'inspection des différents ministères pour permettre de conduire avec les associations nationales d'élus locaux une évaluation conjointe du stock de normes existantes.

Elles appellent également le gouvernement à être vigilant dans ses relations avec le Parlement pour que celui-ci évalue et prenne mieux en compte les impacts des dispositions législatives sur les collectivités locales.

Les trois associations appuient par ailleurs la démarche du CNEN visant à renforcer sa coopération avec le Parlement pour contribuer à améliorer la prise en compte par le législateur des besoins et contraintes des territoires et de promouvoir l'application d'un droit souple pour réduire la rigidité normative et favoriser les initiatives locales. Enfin, elles réaffirment leur volonté d'un dialogue renforcé entre le CNEN, la Cour des Comptes et le Conseil d'État pour agir conjointement en faveur de la qualité de la production normative et de la réduction de ses impacts sur les finances publiques.

En conclusion, elles saluent l'engagement et la disponibilité des élus qui siègent au CNEN et souhaitent que leurs avis soient véritablement suivis.

Retrouvez l'intégralité de la déclaration sur www.amf.asso.fr

Un développement concerté et durable de la filière éolienne

Plus d'une centaine d'élus ont assisté le 4 juillet à la Rencontre de l'AMF sur l'éolien et les territoires, «concilier transition énergétique, paysages et patrimoines». L'enjeu était de débattre des conditions de développement de cette filière dans les territoires et plus particulièrement du rôle et de la place des maires dans ce domaine. Depuis la suppression des zones de développement de l'éolien, leur avis sur les projets d'implantation n'étant plus que consultatif. Présidée par André Flajolet, maire de Saint-Venant et par Mohamed Gnabaly, maire de L'Île-Saint-Denis, respectivement président et rapporteur de la commission

Environnement de l'AMF, la rencontre s'est ouverte sur une intervention de Michel Pena sur l'importance du paysage et son impact sur le bien-être collectif. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, d'août 2015, vise une augmentation des outils de production d'énergies renouvelables doublée d'ici 2023. Cet objectif aura un impact significatif sur les paysages. Durant la matinée, plusieurs sujets ont été abordés allant de l'impact sanitaire des installations aux outils



pouvant servir aux maires pour influer sur l'implantation des éoliennes (documents d'urbanisme, chartes et plans paysages, etc.). Tout au long de la journée, les élus ont pu échanger avec les représentants de l'Etat et des opérateurs sur les difficultés rencontrées sur le terrain, souvent dues à l'absence d'une réflexion territoriale concertée sur les conditions d'implantations éventuelles. En conclusion, André Flajolet a relevé l'immense diversité des situations rencontrées dans les territoires.

« Il existe actuellement un phénomène de rupture, constate-t-il, avec la nécessité de la construction et de l'appropriation par les élus de l'avenir énergétique de leur territoire». Le développement des énergies renouvelables, dont l'éolien, est un « élément majeur de transformation de nos territoires » a-t-il ajouté.

« Il est donc nécessaire, pour que ce développement ne vienne pas en contradiction avec nos autres actions, d'adapter les outils réglementaires et les procédures et de trouver de nouvelles méthodes de travail ». Aussi, le président de la commission a préconisé que l'AMF fasse tout ce qu'elle peut pour agir sur la législation actuelle et favorise « un développement concerté, équilibré et durable de la filière éolienne terrestre ».

Retrouvez la vidéo de cette rencontre sur www.amf.asso.fr/réf.BW24696

Centenaire du congrès de l'AMF

Plusieurs événements célébreront le centenaire du congrès. Une exposition multi-supports retracera l'histoire de l'AMF et les 100 ans de son congrès. Le 21 novembre, une photo panoramique de tous les congressistes ceints de leur écharpe tricolore sera réalisée. Enfin, avant la séance solennelle de clôture, un « Concert du centenaire » sera organisé avec le concours exceptionnel de l'orchestre de la Garde républicaine et du Chœur de l'Armée française.

Retrouvez le pré-programme actualisé du congrès sur le site www.amf.asso.fr

100^e Congrès des maires

L'AMF organise son 100^e Congrès, du 21 au 23 novembre, à la Porte de Versailles (hall 5), à Paris, précédé de la journée Outre-mer le 20, à l'AMF. Ce Congrès sera un cru exceptionnel au cours duquel l'Association fêtera le centenaire de ce rassemblement des maires et des présidents d'intercommunalité, renouvelera ses instances et accueillera le nouveau chef de l'Etat. « Réussir la France avec ses communes », tel sera le thème de cette édition. Plusieurs grands débats figurent d'ores et déjà au pré-programme du congrès : la solidarité écologique, l'avenir des communes et la nouvelle place des intercommunalités dans l'organisation des territoires ainsi qu'un débat sur l'alliance des territoires urbains et ruraux pour un aménagement équilibré. Le débat sur les finances traitera notamment des concours financiers de l'Etat, de la sup-



pression de la taxe d'habitation et de la révision des valeurs locatives ou de la réforme de la DGF...). Parallèlement aux débats, des ateliers et des « points info » seront proposés. La séance de clôture du congrès sera marquée par les interventions successives d'Anne Hidalgo, maire de Paris, du président de l'AMF et du président de la République. Pour plus d'informations : 01 44 18 14 37 ou congres@amf.asso.fr

Emploi et territoires au programme de la CCTR

Pour permettre aux collectivités d'échanger sur le thème de l'égalité des territoires, sujet d'importance pour les maires ruraux, la commission des Communes et territoires ruraux (CCTR) s'est réunie le 27 juin, à l'AMF. A cette occasion, Jean-Michel Thornary, Commissaire général à l'égalité des territoires (CGET), a été invité à présenter les missions du CGET et notamment l'Observatoire national des territoires. Animée par Jean-Louis Puisségur et Rachel Paillard, respectivement président et rapporteur de la CCTR, une récente étude sur l'emploi et les territoires en France de 1975 à 2012, a été présentée. Les débats qui ont suivi, ont porté sur la mobilité et l'emploi et surtout le très-haut débit. A l'issue de la commission, Jean-Michel Thornary a indiqué avoir bien pris note des inquiétudes des élus et que ces sujets seraient abordés lors de la Conférence nationale des territoires. Voir www.amf.asso.fr/réf.BW24685

Soutien à « Paris 2024 »

Près de 4 000 communes et intercommunalités ont d'ores et déjà adoptées une motion de soutien à la candidature de Paris. Un grand nombre ont organisé, à l'occasion des journées olympiques des 23 et 24 juin dernier, des manifestations sur leur territoire pour marquer leur attachement aux valeurs de l'olympisme et du sport.

Les Jeux pourront avoir un impact considérable sur le territoire, à travers les lieux d'épreuves sportives, les centres d'entraînement, l'accueil des équipes et des millions de visiteurs ainsi que pour le développement de la pratique sportive.

L'AMF, mobilisée depuis 2015, continuera à soutenir Paris jusqu'à la désignation de la ville hôte, le 13 septembre prochain à Lima (Pérou), et jusqu'à la tenue des Jeux si Paris devait obtenir leur organisation.

La motion de soutien est téléchargeable sur www.amf.asso.fr/réf.BW13796

Un congrès dédié aux centre-ville

Lors du 3^e congrès du Club des managers de centre-ville le 21 juin à Paris, les intervenants, ont notamment échangé autour de la vacance commerciale dans les centres-villes. Le représentant de l'AMF, Jean Girardon, maire de Mont-Saint-Vincent a souligné que les commerçants doivent davantage communiquer, lier le commerce au patrimoine, créer des évènements et favoriser les métiers de bouche. Il a également présenté le rôle de la nouvelle commission de concertation du commerce.

Couverture mobile



Les associations nationales d'élus locaux demandent que l'État, les collectivités territoriales et les opérateurs soient associés aux priorités suivantes :

- nouvelle définition des zones dites « couvertes » avec un degré de précision infra-communal traduisant la réalité de cette couverture en secteur rural, notamment dans le cadre des licences. Il faut à minima faire correspondre la définition de zone couverte à celle des zones de « bonne couverture » ou de « très bonne couverture » de l'ARCEP, à commencer par la 4G ;
 - réalisation en urgence par les opérateurs de la couverture ainsi redéfinie, en doublant au minimum le nombre de sites en secteur rural et de montagne, y compris par l'adjonction d'installations de plus petite taille ;
 - généralisation sur l'ensemble du territoire de la couverture de la 5G dans les cinq années suivant le premier lancement commercial de cette nouvelle génération.
- Toutefois les défis de la cohésion territoriale exigent que cette ambition de nouvelle stratégie de couverture mobile ne grève pas les efforts engagés pour le déploiement des réseaux fixes sur l'ensemble du territoire.

Voir communiqué sur www.amf.asso.fr/réf.BW24669

L'AMF et l'INRAP, un nouveau partenariat

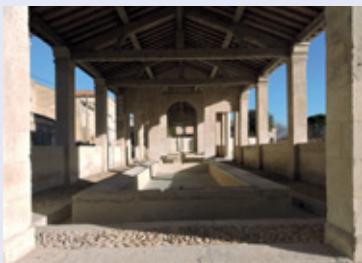
Dans le cadre des opérations d'aménagement réalisées par les collectivités, des travaux sont susceptibles d'être soumis à des prescriptions archéologiques édictées par les préfets de région - directions régionales des affaires culturelles (DRAC) ; un préalable nécessaire à la conduite de travaux, mais aussi une opportunité de mettre en valeur l'Histoire.

Dans ce contexte, François Baroin, président de l'AMF, et Dominique Garcia, président de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) ont signé, le 22 juin dernier, une convention de partenariat. Cette convention concrétise une volonté commune de faciliter l'intégration des opérations d'archéologie préventive aux travaux d'aménagement et de valoriser le patrimoine commun, comme l'a précisé Dominique Garcia, dans une interview exclusive à retrouver sur le site de l'AMF. Voir www.amf.asso.fr/réf.BW24618

Partenariats

CONCOURS

VALORISER LE PATRIMOINE



Depuis 1994, le concours des Rubans du patrimoine organisé par la Fédération française du bâtiment en partenariat avec l'AMF, la Fondation du patrimoine et la Caisse d'Epargne, récompense les communes et intercommunalités ayant réalisé des opérations de rénovation ou de mise en valeur de leur patrimoine bâti. A cet

effet, des prix nationaux, régionaux et départementaux distinguent les collectivités porteuses de projets d'envergure. Plus de 1 400 prix ont été décernés en 22 ans. Cette année, les communes de Réville (Manche) et de Pont-Saint-Esprit (Gard) ainsi que la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe (Sarthe) ont reçu le prix national. La commune de Croix (Nord) a obtenu le prix spécial du jury et celle du Poët Célard (Drôme) le prix spécial « dynamisme territorial ». La remise des prix nationaux aura lieu le 10 octobre prochain à Paris. Retrouvez l'ensemble du palmarès de la 23^e édition sur www.rubandsdupatrimoine.ffbatiment.fr

ENVIRONNEMENT

GESTES PROPRES – VACANCES PROPRES 2017



Initiée par l'Association « Progrès et Environnement », en 1971, en partenariat notamment avec l'État, l'AMF et Éco-Emballages, l'opération Vacances propres devient cette année GESTES PROPRES-Vacances propres. Le célèbre programme estival de lutte contre le déchet sauvage, pour lequel plus de 1 100 collectivités locales s'engagent, change d'appellation et s'étend désormais toute l'année et au-delà des lieux touristiques. L'édition 2017 a été lancée lors d'une conférence de presse à l'AMF, le 21 juin dernier. Chaque année, cette opération permet le ramassage de près de 22 000 tonnes de déchets.

CONTACT www.gestespropres.com

COMMUNICATION

19^e PRIX DE LA PRESSE TERRITORIALE

Une centaine de professionnels de la communication publique, élus locaux et journalistes



étaient réunis au Celsa le jeudi 22 juin pour la cérémonie de remise du Prix de la presse territoriale 2017, organisé depuis 1998 par Cap'Com, en partenariat avec l'AMF. Parmi les 120 publications de collectivités examinées par trois jurys successifs, le Grand prix de la presse territoriale 2017 a été attribué à la Ville de Massy pour son nouveau journal municipal.

CONTACT www.cap-com.org

AMÉNAGEMENT

MILIEUX HUMIDES ET URBANISME

Le ministère de la Transition écologique et solidaire, organise la 2^e édition du Grand prix "milieux humides et urbanisme", en partenariat avec l'AMF et les agences de l'eau, et avec l'appui du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema). Cet appel à projets, lancé du 10 juillet au 6 octobre 2017, est

ouvert aux communes et EPCI qui souhaitent valoriser des opérations d'aménagement et de planification urbaine intégrant les milieux humides dans l'aménagement du territoire. Les lauréats seront connus le 2 février 2018, Journée mondiale des zones humides.

CONTACT www.zones-humides.eaufrance.fr

ENVIRONNEMENT

JOUR DE LA NUIT 2017



Organisé par l'Association « Agir pour l'environnement », en partenariat avec l'AMF, le Jour de la Nuit est une opération de sensibilisation à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé ainsi qu'une prise de conscience du problème de pollution lumineuse. À cette occasion, collectivités locales et associations sont invitées à organiser des manifestations et animations nocturnes sur tout le territoire. L'édition 2017 se tiendra le 14 octobre.

CONTACT www.jourdelanuit.fr

BIODIVERSITÉ

PALME IFRECOR 2017 : APPEL À PARTICIPATION DES ÉLUS D'OUTRE-MER

L'initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR) lance la 6^e édition de son grand concours Palme IFRECOR 2017.

Le thème retenu pour cette année est « Agir ensemble pour les coraux, herbiers et mangroves ». Le concours récompense des actions initiant des partenariats mis en place par les élus locaux pour mieux préserver les récifs coralliens et écosystèmes associés.

Les maires ultramarins sont invités à présenter leur candidature. Pour la première fois cette année, le lauréat sera récompensé d'une dotation de 5 000 euros et bénéficiera d'une valorisation médiatique particulière.

Le concours sera ouvert à partir du 4 septembre avec une clôture des candidatures le 15 octobre.

CONTACT concours2017@ifrecor.com

Plan canicule : le maire, un acteur essentiel

Activé chaque année du 1^{er} juin au 31 août, le système d'« alerte canicule » permet d'identifier les vagues de chaleur qui présentent un risque majeur pour la santé.

Le maire est un acteur essentiel de la mise en œuvre du plan national canicule, son degré d'implication varie selon l'intensité des vagues de chaleur et le niveau de vigilance météorologique.

Le plan national canicule prévoit en effet quatre niveaux d'alerte : le niveau 1 « veille saisonnière » (carte de vigilance verte) correspond à la mise en œuvre d'un dispositif d'information préventive ; le niveau 2 « avertissement chaleur » (carte de vigilance jaune) est notamment activé lorsqu'un pic de chaleur apparaît ; le niveau 3 « alerte canicule » (carte de vigilance orange) est déclenché par les préfets de département avec l'appui des agences régionales de santé et conduit à une surveillance quotidienne des indicateurs sanitaires ; le niveau 4 « mobilisation maximale » (carte de vigilance rouge) est déclenché par le Premier ministre, sur avis du ministre chargé de la Santé et du ministre de l'Intérieur, en cas de canicule très intense et étendue sur une large partie du territoire, associée à des phénomènes dépassant le champ sanitaire.

Le maire est notamment tenu d'instituer un registre

pour recenser les personnes âgées et les personnes handicapées de sa commune, vivant à domicile, à leur demande ou à la demande d'un tiers. Il doit également recenser les lieux et pièces climatisés ou rafraîchis pouvant accueillir les personnes « à risques » et être attentif au bon fonctionnement ainsi qu'à l'entretien du réseau d'eau potable de sa commune.

Par ailleurs, le maire peut utiliser tous les moyens dont il dispose (bulletin municipal, affiches, dépliants, etc.) pour communiquer les horaires d'ouverture des piscines, la liste des lieux climatisés recensés sur la commune, les recommandations à suivre en cas d'épisées de chaleur... Il peut pour cela s'appuyer sur les outils de communication élaborés par Santé Publique France en libre accès sur www.santepubliquefrance.fr.

Il peut également communiquer à ses administrés le numéro de la plateforme téléphonique d'information « canicule info service » 0 800 06 66 66 (appel gratuit) accessible tous les jours, de 9h00 à 19h00.

Pour plus d'information, consultez le site de l'AMF [www.amf.asso.fr/réf. BW24638](http://www.amf.asso.fr/réf.BW24638)

Rapport de la CLECT : d'ici fin septembre

Depuis le 1^{er} janvier 2017, des dates butoirs strictes ont été prévues pour l'évaluation des charges transférées aux EPCI à fiscalité professionnelle unique. La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a neuf mois pour établir son rapport, soit jusqu'au 30 septembre 2017. Ensuite, les conseils municipaux ont trois mois pour l'adopter avant le 31 décembre 2017 à la majorité qualifiée : 2/3 des communes représentant la moitié de la population.

Voir le guide relatif aux attributions de compensation sur www.collectivites-locales.gouv.fr

Révisions des valeurs locatives

La réforme des valeurs locatives des locaux professionnels est entrée en vigueur. Les avis d'imposition 2017 de taxe foncière, de TEOM et de CFE seront établis sur la base des nouvelles valeurs locatives obtenues en multipliant, dans chaque secteur locatif, la surface pondérée du local par le tarif au m² dans sa catégorie. Un guide a été transmis par la DGFiP aux présidents des CCID/CIID. Pour plus de précisions, une web-conférence (questions-réponses) a été organisée le 11 juillet par l'AMF à ses adhérents. *Voir [www.amf.asso.fr/réf. CW24688](http://www.amf.asso.fr/réf.CW24688)*.

Occupation du domaine public

A partir du 1^{er} juillet 2017, une autorisation d'occupation du domaine public en vue d'exercer une activité commerciale devra être délivrée après une mise en concurrence dont les modalités seront librement fixées par l'autorité gestionnaire du domaine. Il existe des exceptions à cette obligation de mise en concurrence, notamment lorsque l'occupation est de courte durée et que le nombre de place n'est pas limité. *Voir : [www.amf.asso.fr/réf. CW24643](http://www.amf.asso.fr/réf.CW24643)*

FUSIONS D'EPCI

STATUT DES DGS ET DGST

L'article 45 du décret n°2017-556 du 14 avril 2017 assouplit les règles de nomination des emplois de direction des EPCI fusionnés. A titre dérogatoire et pour cinq ans, le directeur général des services (DGS) de l'un des EPCI fusionnés pourra être nommé DGS du nouvel EPCI, quels que soient son grade et la population de la nouvelle entité. La même disposition est prévue pour le directeur général des services techniques (DGST). Ces emplois fonctionnels, comportent des modalités spécifiques d'accès liées aux seuils démographiques qui, dans certains cas, pouvaient empêcher la nomination du DG et/ou du DGST de l'EPCI fusionné, pour qui, le grade ne correspondait plus au seuil de la nouvelle structure. Satisfait de cette avancée dont elle est à l'origine, l'AMF demande également que cette dérogation puisse être étendue aux communes nouvelles pour accompagner les projets de regroupement de communes. *Voir [www.amf.asso.fr/réf. BW24661](http://www.amf.asso.fr/réf.BW24661)*

FORMATION DES ÉLUS

LE DIF EST OPÉRATIONNEL

La convention permettant à la Caisse des dépôts (CDC) de recevoir les cotisations a été signée le 16 juin 2017. Le site de la CDC dédié au DIF a été actualisé et comprend désormais toutes les informations pratiques. Depuis le 1^{er} janvier 2016, chaque année, les élus concernés bénéficient d'un DIF de 20 heures par an, cumulable sur la durée du mandat et financé par une cotisation obligatoire de 1 %, prélevée sur le montant annuel brut des indemnités de fonction, majorations comprises. Ce DIF permet de suivre des formations en lien avec le mandat, dispensées par un organisme agréé par le ministère de l'Intérieur et celles visant à une reconversion professionnelle, éligibles au compte personnel de formation. Ces dernières (plus de 1 000 !), ainsi que la liste des organismes agrés et des formulaires de demande de financement et de remboursement figurent à la rubrique « Vos droits à la formation ». Une circulaire sur le sujet sera publiée prochainement.

La vie du réseau

L'AMF à vos côtés

Julie Roussel et **Alexandre Huot**, conseillers techniques du département Intercommunalité et territoires sont intervenus, en juin dernier, lors des assemblées générales des Associations départementales (AD) des maires du Gers le 1^{er}, du Lot le 9 et de l'Hérault le 19, afin d'expliquer le dispositif des communes nouvelles.

Le 4 juillet, **Alexandre Huot** s'est rendu aux Universités des maires de Martinique et a présenté les outils afin de réaliser les pactes financiers et fiscaux dans les intercommunalités. **Judith Mwendo**, conseillère technique au département Administration et gestion communales, y a abordé le statut de l'élu.

Guide sur la réforme du stationnement

Le guide "Décentralisation du stationnement payant sur voirie" lié à la réforme du 1^{er} janvier prochain a été mis à jour.

A moins de six mois de sa mise en œuvre, le Cerema a mis en ligne une version actualisée du "Guide de recommandations aux collectivités territoriales", rédigé notamment avec la mission interministérielle pour la décentralisation du stationnement (MIDS), l'AMF, le Cerema, le GART, pour tenir compte des évolutions réglementaires. Cette nouvelle version du guide est notamment enrichie de précisions sur le forfait de post stationnement (FPS) et de modèles de conventions avec l'Agence nationale des traitements automatisés des infractions (ANTAI).

Téléchargez le guide sur www.certu-catalogue.fr et www.amf.asso.fr/réf.BW24694

LE MAGAZINE



AU SOMMAIRE DU N° 348 DE JUILLET-AOÛT 2017

Dossier. Migrants : les maires se mobilisent pour l'accueil et l'intégration
Pratique. Prévenir une cyber-attaque
Territoire. Cinéma en milieu rural : les collectivités agissent
Vie locale. Santé : Oberbruck (Haut-Rhin) organise des télé-consultations médicales
Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

MAIRES DE FRANCE. Supplément au n° 348.

41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14.
Fax. 01 44 18 14 15. Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot - Éditeur : Olivier Yviquel - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli. Avec la contribution des services de l'AMF - Maquette : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0421 G 84411 - ISSN 2272-7027. Crédits photographiques : © Arnaud février pour l'AMF, p. 1 ; Voyagerix/Fotolia, p. 1; © Roland Bourguet p. 2; © paoliscam, p. 3

AGENDA DE L'AMF

- 13 septembre**
Bureau de l'AMF
19 septembre
Commission Finances et fiscalité locales
20 septembre
Groupe de travail Numérique
26 septembre
Réunion des directions d'associations départementales de maires
27 septembre
Groupe de travail Petite enfance
4 octobre
Rencontre Lutte contre l'habitat indigne
11 octobre
Comité directeur de l'AMF

AGENDA DES AD

- 9 septembre**
Assemblée générale de l'Association départementale des maires de Savoie
14 septembre
Assemblée générale de l'Association départementale des maires de Corrèze
29 septembre
Assemblée générale de l'Association départementale des maires des Hautes-Alpes
Assemblée générale de l'Association départementale des maires de Seine-et-Marne

DÉSIGNATIONS

- Haut Conseil des musées de France
Christine Martin, adjoint au maire de Dijon – 21 (titulaire)
Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles (Conseil d'administration)
Elisabeth Laithier, adjointe au maire de Nancy – 54

maire-info.com

62 000 abonnés

reçoivent le quotidien d'informations destiné aux élus locaux



L'AMF sur Twitter

@l_amf

Retrouvez la page officielle de l'AMF sur

https://twitter.com/l_amf

14 500 abonnés